

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 26 juin 2024

N°08

**Objet : Demande d'aide
financière – Mise en conformité
des branchements d'eau potable
à Verdaches**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapports n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapports n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération n°15 du 10 avril 2024, le projet et le plan de financement relatifs à la mise en conformité des branchements d'eau potable sur la commune de Verdaches.

La délibération n°II-EE-3 du 22 mars 2024 du Département des Alpes-de-Haute-Provence limite le taux d'intervention d'aide financière à 70 %.

L'opération s'élève à 300 000 €uros HT, financés sur le budget annexe de l'eau potable.

L'opération est financée à par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse, dans le cadre du contrat Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) 2021-2023. Un financement complémentaire a été demandé au Département des Alpes-de-Haute-Provence à hauteur de 26.92 % portant le taux d'intervention des partenaires financiers à 76.92 %.

Pour respecter la nouvelle disposition du Département, Provence Alpes Agglomération propose de diminuer l'intervention du Département et solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Taux | Montant |
|---|------------------|------------------|--------|------------------|
| Mise en conformité des branchements d'eau potable | 300 000 € | Subvention AERMC | 50,00% | 150 000 € |
| | | Subvention CD04 | 20,00% | 60 000 € |
| | | Auto-financement | 30,00% | 90 000 € |
| TOTAL | 300 000 € | TOTAL | | 300 000 € |

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 14 juin 2024.

Il est proposé :

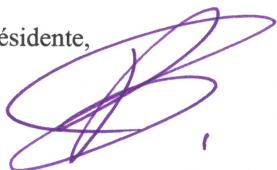
- De modifier la délibération n°15 du 10 avril 2024 ;
- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le nouveau plan de financement pour un montant d'opération de 300 000 €uros HT ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;

- De veiller à la réalisation de cette opération selon les principes des chartes qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement et de veiller à la mention de ce point dans les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-08_26062024